



INTERPELLATION

Auteur PS, par Lisa Salamin, Benoît Moret, Adrien Pinho et Noémie Constantin
Objet Prise en compte du racisme systémique dans les corps de police : état des lieux en Valais
Date 07/09/2025
Numéro 2025.09.301

Des révélations rendues publiques fin août 2025 dans le canton de Vaud ont mis en lumière des échanges à caractère raciste, sexiste et antisémite entre membres de la police lausannoise sur des messageries privées, entraînant plusieurs suspensions et des mesures immédiates annoncées par la Municipalité. L'ampleur de cette affaire est à prendre en compte, cela concernant environ 10% de l'effectif total des forces de l'ordre lausannoises.

Selon des investigations journalistiques, ces dérives ne se limiteraient pas aux messageries privées : des contenus plus graves (allusions à des vidéos ultérieurement effacées) et une correspondance professionnelle problématique (e-mail entre un agent et un supérieur contenant des propos dégradants, sexistes et racistes, avec pièce jointe) ont également été constatés, lors d'une enquête externe menée par le Ministère public vaudois. Ces éléments posent la question de l'effectivité des règles déontologiques et de leur contrôle.

Au niveau fédéral, le Service de lutte contre le racisme (SLR) a reconnu en 2023 la réalité du racisme structurel en Suisse, en pointant notamment le domaine policier. En août 2025, le Conseil fédéral a par ailleurs relevé des lacunes de recensement et de données en la matière. Ces éléments invitent les cantons à vérifier leurs pratiques, leurs dispositifs de prévention et leurs mécanismes de contrôle.

La formation des aspirant-e-s valaisan-ne-s sera rapatriée en Valais dès novembre 2025 (Sion et Grône) : une fenêtre d'opportunité pour consolider les contenus d'éthique, de non-discrimination et de gestion des risques culturels, ainsi que les dispositifs de contrôle. L'imminence de cette échéance rend d'autant plus nécessaire une action rapide afin que des mesures adéquates puissent être intégrées dès la prochaine cohorte de formation.

Au vu de l'actualité et afin de préserver la confiance du public dans l'action de l'État, l'urgence est demandée.

Conclusion

Ainsi, nous demandons au conseiller d'État en charge de la sécurité :

1. Quelle est l'analyse du Conseil d'État quant aux risques de discriminations systémiques au sein de la Police cantonale et des polices communales valaisannes, et de quels éléments objectifs dispose-t-il à ce sujet (plaintes, médiations, procédures, audits internes/externes)?
2. Quelles formations initiales et continues (anti-biais, contrôle d'identité non discriminatoire, proxémie culturelle, gestion des conflits) sont aujourd'hui obligatoires en Valais ? À quelle fréquence ?
3. Le Conseil d'État mandatera-t-il une évaluation externe de type audit de pratiques et/ou un baromètre de confiance de la population (avec données ventilées), sur le modèle des recommandations de la FRA (agence des

droits fondamentaux de l'UE) ; si oui, selon quel calendrier et quel mandat ?

4. Dans le cadre du rapatriement de la formation des aspirant-e-s, quels modules obligatoires (éthique, non-discrimination, prévention du profilage racial, relation de service, gestion des biais, lanceurs d'alerte) sont intégrés en formation initiale et continue ? Quels indicateurs de qualité et quelles évaluations indépendantes sont prévus ?

5. Quels échanges de bonnes pratiques sont engagés ou envisagés avec les cantons voisins et les polices régionales (p. ex. plateforme police-communautés dans le canton de Vaud), et comment seront-ils opérationnalisés en Valais ?